

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Elles s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat

## I - Le contexte économique et financier national

L'année 2024 s'est caractérisée par une croissance économique française modérée, soutenue par une amélioration progressive du climat économique mondial et des politiques publiques favorables à la relance. Cependant, plusieurs facteurs ont pesé sur l'activité, notamment l'inflation persistante, bien qu'en baisse par rapport aux années précédentes, et les incertitudes liées à la guerre en Ukraine et aux tensions géopolitiques.

### I.1 Points clés de l'année :

- **Croissance du PIB** : La croissance du PIB français a été révisée à la hausse à 1,1 % pour l'ensemble de l'année 2024, reflétant une amélioration progressive du climat économique mondial et des politiques publiques favorables à la relance.
- **Consommation des ménages** : La consommation des ménages a montré des signes de stagnation, reflétant un climat économique encore incertain et une inflation qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages.
- **Investissement** : L'investissement privé s'est replié, tandis que les dépenses publiques ont soutenu l'activité économique.
- **Emploi** : Le marché du travail s'est montré résilient, avec une création d'emplois, mais à un rythme plus modéré que les années précédentes.
- **Inflation** : L'inflation a nettement reflué par rapport à 2023, mais reste supérieure à l'objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne.

### I.2 Principaux moteurs et freins de la croissance :

- **Moteurs de la croissance** :
  - **Relance budgétaire** : Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement ont soutenu la demande intérieure.
  - **Résilience du marché du travail** : La création d'emplois a contribué à soutenir la consommation.
  - **Amélioration de la conjoncture mondiale** : La reprise progressive de l'économie mondiale a bénéficié aux exportations françaises.
- **Freins à la croissance** :
  - **Inflation persistante** : L'inflation a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et a ralenti la consommation.
  - **Incertaines géopolitiques** : La guerre en Ukraine et les tensions internationales ont créé un climat d'incertitude qui a pesé sur les investissements.
  - **Tensions sur les chaînes d'approvisionnement** : Les difficultés d'approvisionnement en certaines matières premières ont pesé sur la production industrielle.

### I.3 Perspectives pour 2025 :

Les perspectives pour 2025 restent incertaines, en raison de la persistance de certains risques, tels que l'inflation, les tensions géopolitiques et les risques liés au changement climatique. Néanmoins, la croissance économique française devrait se poursuivre à un rythme modéré, soutenue par une amélioration progressive de la situation sanitaire et une reprise de l'investissement.

Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
<b>Croissance économique</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	+ 0,4 %	↗	T/(T-1)	29/11/2024
<b>Consommation</b>	Novembre 2024	46,3 milliards d'euros	↗	M/(M-1)	10/01/2025
<b>Confiance des ménages</b>	Décembre 2024	89	↘	M-(M-1)	08/01/2025
<b>Emploi salarié</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	21 119 milliers	↗	T/(T-1)	29/11/2024
<b>Taux de chômage</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	7,4 %	↗	T/(T-1)	13/11/2024
<b>Prix à la consommation</b>	Décembre 2024	+ 1,3 %	↗	Glissement annuel M/(M-12)	15/01/2025
<b>Production industrielle</b>	Novembre 2024	+ 0,2 %	↗	M/(M-1)	10/01/2025
<b>Capacités de production</b>	4 <sup>e</sup> trimestre 2024	79,7 %	↘	T/(T-1)	24/10/2024
<b>Coût du travail</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	+ 3,2 %	↗	Glissement annuel T/(T-4)	13/12/2024

## II - Projet de loi de finances 2025

La DGF serait portée à un montant global de 27,5 milliards d'euros, afin de compenser l'augmentation de la péréquation en 2025.

Parmi les autres dispositions, on peut ainsi noter :

- Le maintien du FCTVA ;
- La fusion de la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), régulièrement réclamée afin de simplifier ces dispositifs de fiscalité ;
- La suppression de la liaison des taux entre les impositions directes locales ;
- Le relèvement à 5 % du plafond du taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) fixé par les départements, contre 4,5 % aujourd'hui, afin de soulager la strate départementale qui fait face à une crise financière importante.

### III - Les orientations budgétaires de la commune

La Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) s'est prononcée sur le calendrier de notification et de versement de la DGF, chamboulé par le retard pris sur l'adoption du projet de loi de finances pour 2025. Les données sur la fiscalité devraient également être transmises tardivement. Dans ce contexte, les prévisions de recettes seront particulièrement prudentes.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'objectif sera toujours de les maîtriser et de chercher des pistes d'économie pour compenser la hausse des prix des fluides, de l'énergie et des matériaux notamment. Pour atténuer la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz qui ont particulièrement pesé en 2024, la conversion vers des énergies alternatives, déjà bien engagée, doit se poursuivre et cela, malgré une érosion annoncée des fonds verts et la fin du « verdissement » de la DETR.

L'augmentation des prestations et des matériaux a dégradé en 2024 la capacité d'investissement de la commune.

Néanmoins, la commune reste en mesure de poursuivre les projets engagés et d'en démarrer de nouveaux :

- Installation de citernes de récupération d'eau ;
- Suite des travaux du vieux château : maîtrise d'œuvre et travaux du parc ;
- Sécurisation du centre-ville (installation de bornes) ;
- Restructuration de la piste du vélodrome ;
- Fin des travaux de la Rue du Tour de Ville Nord ;
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement...

Tous ces projets feront l'objet d'une recherche active de financements (DSIL, DRAC, Contrat de territoire, Agence de l'eau...).

#### 3.1 Les dépenses de fonctionnement :

**Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2015-2024**

Années	2015 (+3,0 %)	2016 (-1,0 %)	2017 (+12,0 %)	2018 (-8,3 %)	2019 (-0,85 %)	2020 (-2,91 %)	2021 (-4,40 %)	2022 (+5,94 %)	2023 (+6,44 %)	2024 (+5,81 %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 401 944,65 €	5 346 584,19 €	5 991 184,97 €	5 492 678,31 €	5 539 236,30 €	5 378 208,41 €	5 141 673,11 €	5 446 950,10 €	5 797 543,44 €	6 134 466,21 €
Charges financières	118 689,82 €	104 065,60 €	92 477,15 €	85 244,98 €	73 061,58 €	54 670,56 €	55 259,10 €	55 986,10 €	74 934,62 €	87 047,20 €
Autres charges de gestion courantes (contributions, subventions, ...)	816 625,80 €	808 706,59 €	848 866,41 €	828 002,82 €	839 022,07 €	926 958,78 €	853 135,10 €	822 226,25 €	881 573,32 €	907 870,28 €
Charges à caractère général	1 923 367,45 €	1 840 519,17 €	1 888 210,78 €	1 936 548,49 €	1 883 602,61 €	1 742 366,23 €	1 428 275,05 €	1 627 426,39 €	1 933 343,69 €	2 166 456,30 €
Charges de personnel	2 524 434,51 €	2 582 295,40 €	2 661 056,63 €	2 642 447,02 €	2 743 513,24 €	2 653 236,18 €	2 804 432,86 €	2 941 104,36 €	2 905 496,93 €	2 972 862,83 €
Charges exceptionnelles	18 827,07 €	10 997,43 €	500 574,00 €	435,00 €	36,80 €	976,66 €	571,00 €	207,00 €	2 194,88 €	229,60 €
Total des dépenses réelles en valeur/habitants	1 228,00 €	1 212,00 €	1 363,00 €	1 249,00 €	1 252,00 €	1 229,00 €	1 163,00 €	1 220,00 €	1 294,00 €	1 357,00 €
Population légale au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	4397	4410	4394	4397	4423	4375	4419	4462	4478	4520

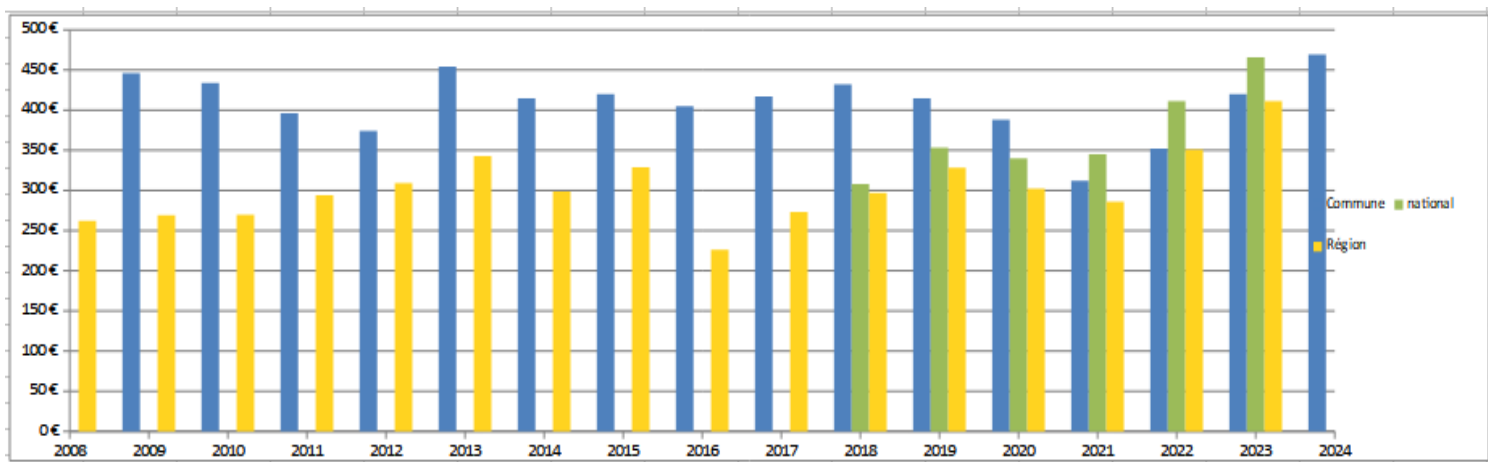


### 3.1.1. Les charges à caractère général :

Durant l'année 2024, les mesures qui ont été mises en place pour maîtriser les charges à caractère général (suivi renforcé de la chaîne des dépenses, process de gains d'achats, mise en concurrence et négociations systématiques) n'ont pas suffi à inverser la progression des charges à caractère général. En analysant leur évolution depuis le début de la mandature, la maîtrise des coûts devient de plus en plus compliquée. A noter qu'en 2024, l'emploi de personnel en intérim, pour pallier des absences de personnel de dernière minute, s'impute en prestation de services sur ce chapitre et non sur celui du personnel, générant un basculement d'une catégorie de dépenses sur l'autre avec un surcoût ponctuel. L'augmentation des contrats d'éclairage public et d'entretien de terrain font l'objet de révisions qui ne nous sont pas favorables et appellent à une vigilance particulière pour 2025.

La structuration de nos dépenses, liée à notre périmètre de compétences et de charges de centralité, n'est pas propice à une baisse du volume de ces charges. Afin d'améliorer nos dispositifs, il convient de développer davantage les fonctions de contrôleur de gestion (amélioration de l'efficacité des codes fonctions comptables, calcul des taux d'effort) et des fonctions d'acheteur.

Dépenses charges à caractère général - Montant en € par hab pour la catégorie démographique



### 3.1.2 Les charges de personnel :

En matière de charges de personnel, les lignes directrices de gestion prévoient une stabilité voire une réduction de la masse globale des effectifs. Les mouvements de personnel qui s'opèrent au fil de l'eau sont l'occasion de poser à chaque fois la question de l'opportunité de réorganiser les services afin de générer des gains de productivité.

Le poids des charges de personnel reste stable sur l'exercice 2024.

Le travail, amorcé en 2023, s'est poursuivi en 2024 avec :

- Avancement de grade pour les agents de la catégorie C,
- Réduction des écarts de rémunération Homme/femme,
- Valorisation financière des astreintes, des missions à responsabilité, des déplacements.

Les orientations pour l'année 2025 :

- Développement de la polyvalence des agents,
- Externalisation de la taille des haies,
- Externalisation de l'entretien du cimetière,

- Recrutement d'un cadre en renforcement des services administratifs,
- Recrutement des agents recenseurs,
- Prise en compte de la hausse des cotisations CNRACL.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

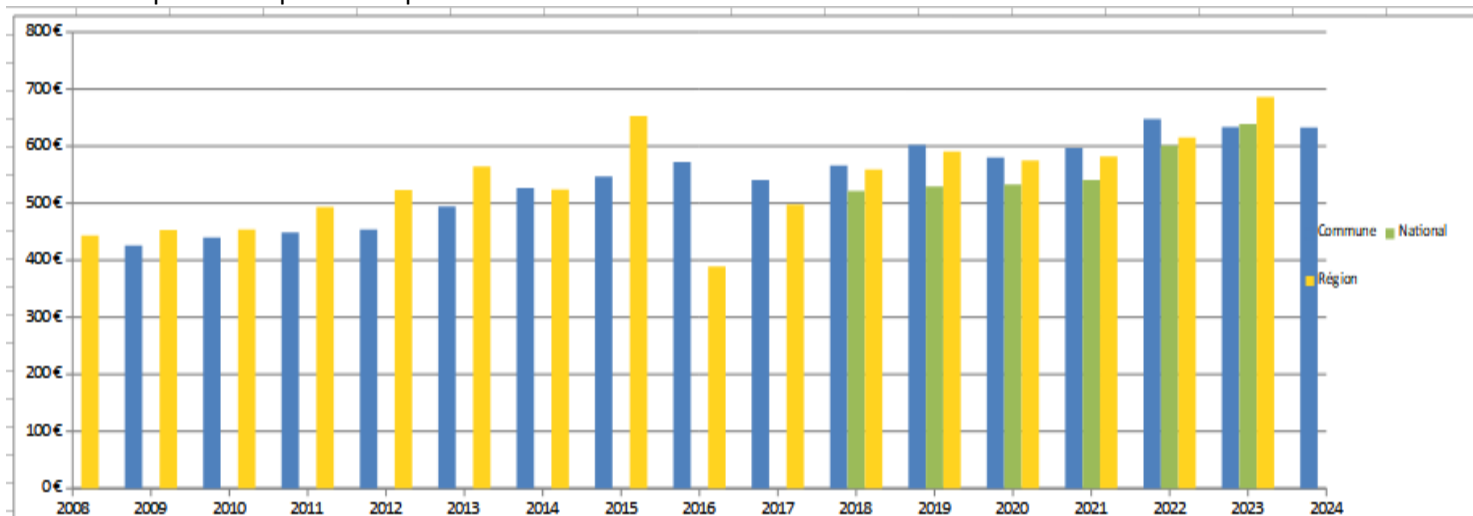
Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 027-212704282-20250224-DCM\_2025\_02-DE



### Dépenses de personnel par habitant



Le vieillissement du personnel augmente mécaniquement les salaires (Glissement Vieillesse Technicité).

### 3.1.3 Les contributions et subventions :

Les contributions et subventions aux organismes extérieurs

(en K€)	2022 (montants BP)	2023 (montants BP)	2024
Service incendie	126	133	<b>138</b>
Participation SERGEP et SITS	149	150	149
Subvention aux associations	381	419	444
TOTAL	656	702	731

Par rapport aux moyennes observées, les charges inhérentes aux contributions et le versement des subventions sont plus élevées au Neubourg. S'agissant des contributions, elles sont liées à l'organisation administrative de notre territoire avec la répartition des compétences qui vont avec. Dans le détail, seule la participation au SDIS connaît une certaine progression chaque année.

Quant aux subventions, l'évolution du montant en 2024 est la conséquence de l'application d'une augmentation afin de compenser le taux d'inflation et l'attribution de subventions exceptionnelles pour soutenir des actions et des manifestations.

Cela traduit la volonté politique d'accompagner nos associations, mais aussi leur dynamisme et leur forte présence sur notre territoire.

### 3.2 Les recettes de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le



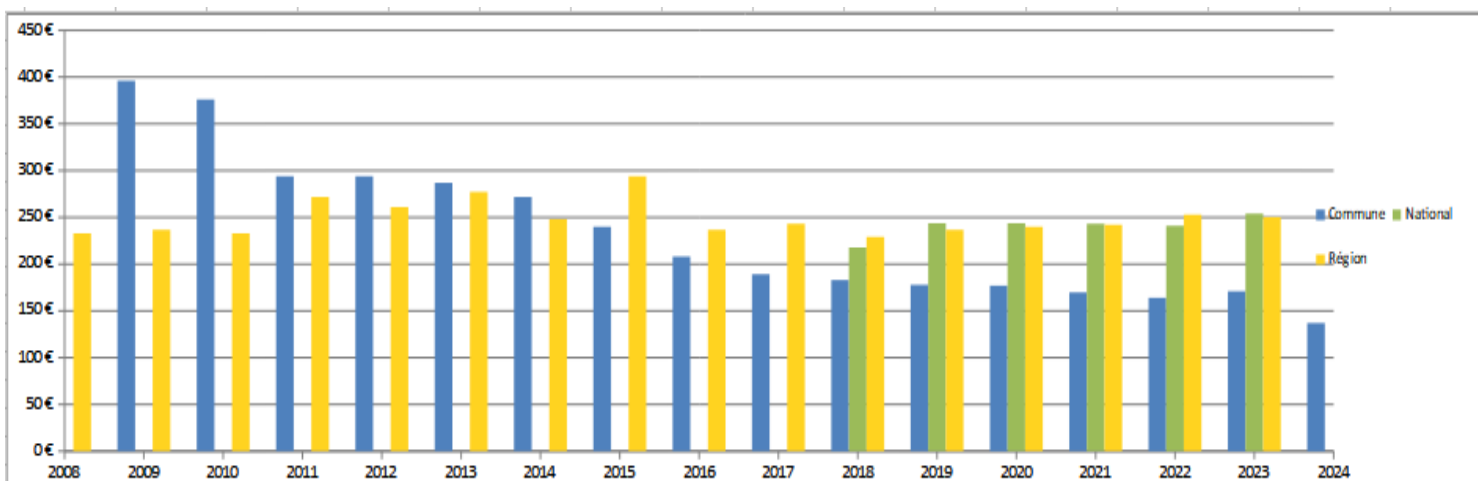
ID : 027-212704282-20250224-DCM\_2025\_02-DE

Évolution des recettes réelles de fonctionnement 2015-2024											
Années	2015 (+2,1 %)	2016 (-5,3 %)	2017 (+7,0 %)	2018 (-8,0 %)	2019 (-2,1 %)	2020 (+7,68 %)	2021 (-5,56 %)	2022 (+8,83 %)	2023 (+2,68 %)	2024 (+4,56 %)	
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 728 871,66 €	6 369 917,45 €	6 813 204,52 €	6 264 296,37 €	6 133 299,29 €	6 604 543,36 €	6 237 625,89 €	6 788 718,54 €	6 970 490,89 €	7 288 121,52 €	
Autres produits de gestion courante (loyers, ...)	406 373,96 €	303 643,07 €	303 553,38 €	246 812,18 €	292 100,71 €	203 282,84 €	273 800,98 €	316 582,67 €	261 760,57 €	360 601,99 €	
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	104 876,41 €	58 296,02 €	282 267,66 €	152 035,92 €	80 427,08 €	117 888,68 €	167 371,07 €	51 362,81 €	68 051,21 €	111 740,43 €	
Produits des services	347 819,37 €	323 806,32 €	322 294,91 €	329 452,05 €	294 667,42 €	256 672,86 €	282 083,40 €	273 634,48 €	335 706,87 €	463 808,98 €	
Dotations et participations	1 773 303,32 €	1 644 258,24 €	1 627 524,29 €	1 661 064,45 €	1 611 590,04 €	1 493 783,03 €	1 460 156,11 €	1 878 289,54 €	1 773 776,30 €	1 738 050,34 €	
Impôts et taxes	3 812 253,10 €	3 897 749,15 €	4 213 666,95 €	3 865 169,11 €	3 851 363,04 €	4 111 842,91 €	3 857 732,96 €	4 268 819,82 €	4 513 308,41 €	4 613 842,80 €	
Produits financiers et exceptionnelles	284 245,50 €	142 164,65 €	63 897,33 €	9 762,66 €	3 151,00 €	421 073,04 €	196 481,37 €	29,22 €	17 887,53 €	76,98 €	
Total recettes réelles en valeur/habitants	1 530,00 €	1 444,00 €	1 550,00 €	1 424,00 €	1 386,00 €	1 509,00 €	1 411,00 €	1 521,00 €	1 556,00 €	1 612,00 €	
Population légale au 1er janvier de l'année	4397	4410	4394	4397	4423	4375	4419	4462	4478	4520	

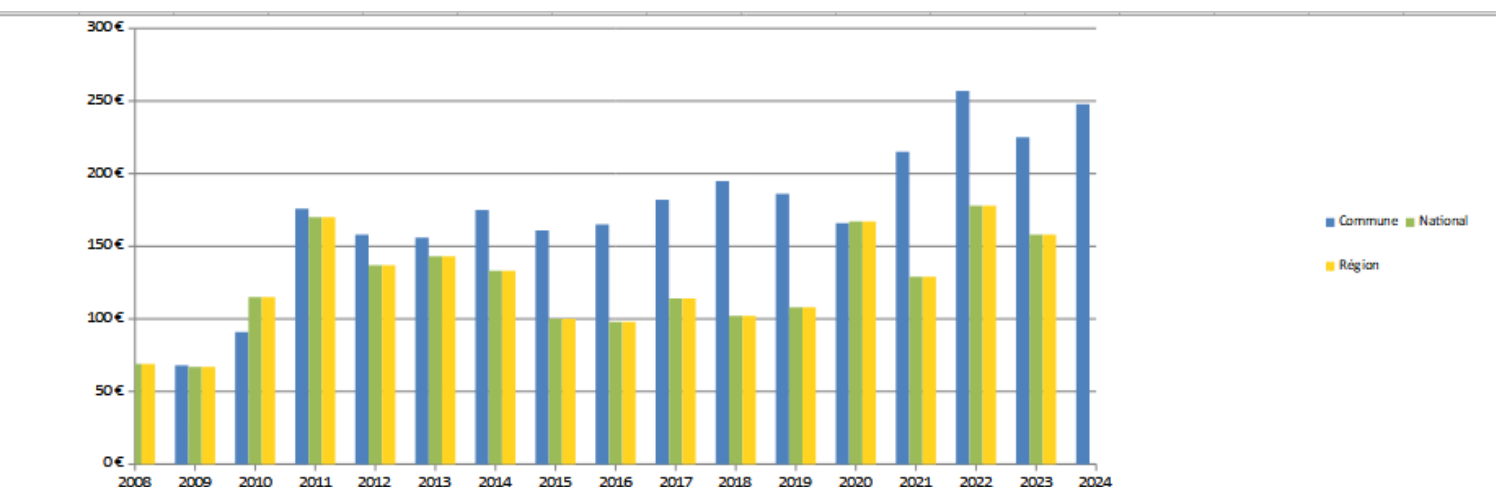
### 3.2.1 Les dotations de l'État :

#### DGF par habitant :

La DGF continue sa décroissance progressive qui ne reste, en valeur absolue, que partiellement compensée par les autres dotations.



#### Autres dotations par habitant :



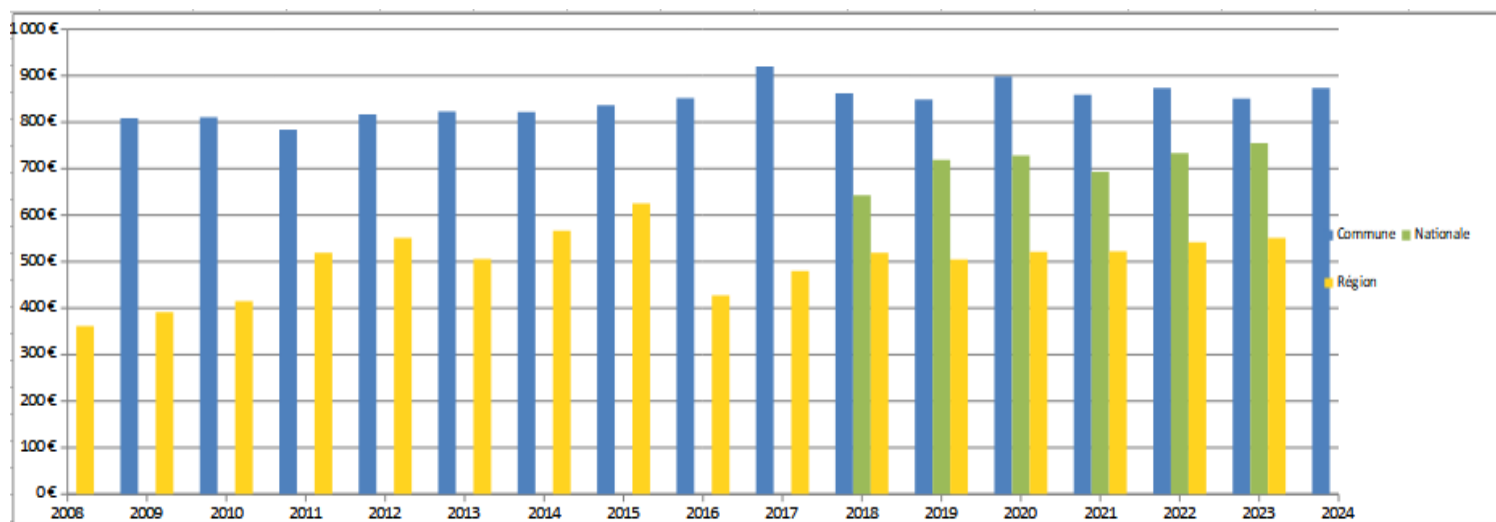
### 3.2.2 La fiscalité :

Source fiche n°3 : fiscalité directe locale du territoire Le Neubourg 2023

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE				
LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Pour la commune	Taux d'imposition en %		
		Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	23,13 %	21,79 %	22,05 %	21,18 %
-> dont taux voté par la commune	17,51 %	17,51 %	12,90 %	14,90 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	5,62 %	5,62 %	10,37 %	6,47 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	49,49 %	49,62 %	49,63 %	40,44 %
-> dont taux voté par la commune	42,40 %	42,41 %	41,51 %	33,76 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,48 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	7,09 %	7,08 %	8,16 %	6,67 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	67,63 %	67,61 %	48,36 %	61,72 %
-> dont taux voté par la commune	52,88 %	52,88 %	35,82 %	45,16 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,91 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	14,75 %	14,73 %	12,54 %	16,48 %
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	46,33 %	46,32 %	38,76 %	36,78 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	46,33 %	46,32 %	38,76 %	36,78 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPPE)</b>	21,90 %	21,82 %	22,37 %	28,48 %
-> dont taux CFE voté par la commune	15,59 %	15,53 %	16,03 %	20,74 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,04 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA) (dont	6,31 %	6,29 %	6,34 %	7,68 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ) (dont taux</b>	0,00 %	0,00 %	19,17 %	24,36 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE) (dont taux</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	26,61 %
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> taux moyen appliqué par l'EPICI compétent sur le territoire de la commune	23,44 %	23,44 %	16,90 %	11,05 %

Avec la suppression définitive de la Taxe d'Habitation, mais avec la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants qui s'appliquent pleinement depuis 2023, la structuration de la fiscalité évolue quelque peu. A noter que la réforme de la CVAE est reportée laissant augurer une certaine stabilité de nos recettes. Une stabilité des taux pour 2025 sera proposée lors du vote du budget.

#### Recettes fiscales par habitant :

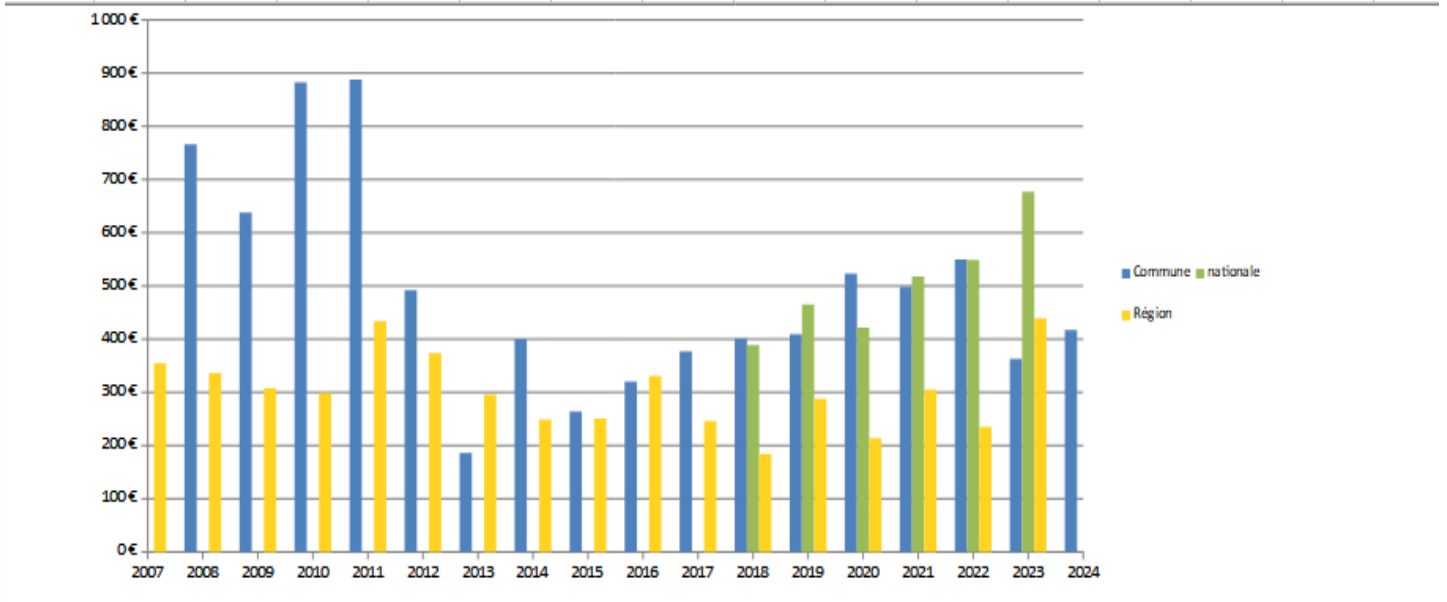


### 3.3 Les dépenses d'équipement :

En matière d'investissement, l'objectif est de poursuivre et d'optimiser la contractualisation avec les partenaires financiers : Mise à jour du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'État, bénéficiaire des fonds verts, etc.

L'année 2024 reste une année dynamique en investissement avec ceux notamment réalisés dans la réfection du vieux château, la réfection du vélodrome et l'aménagement du terrain multisport. Comparativement aux moyennes observées ces dernières années, Le Neubourg se situe dans des proportions comparables.

#### Dépenses d'équipement par habitant :



### 3.4 L'endettement :

L'endettement par habitant au Neubourg reste comparable aux moyennes observées.

#### Dette par habitant :

## Détail du calcul de la note

"Notre capacité à mobiliser des ressources externes"

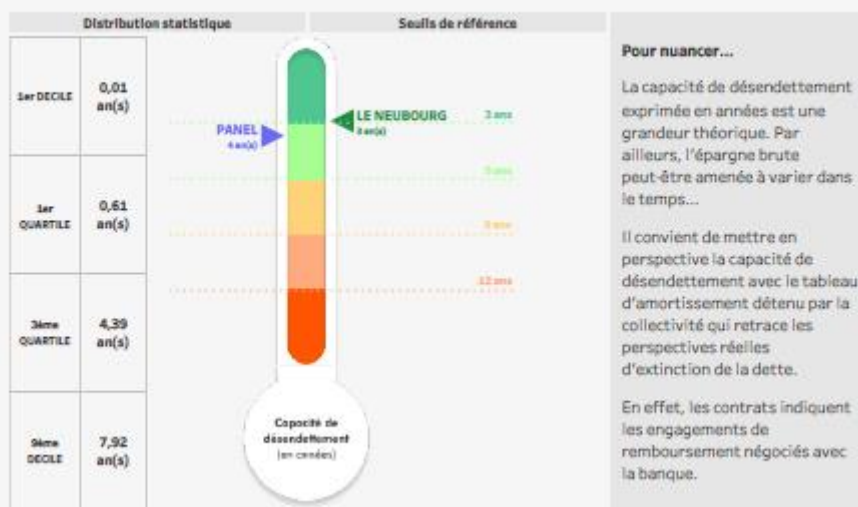
# 5 / 5

### 1. L'endettement de notre commune est-il sous contrôle ?

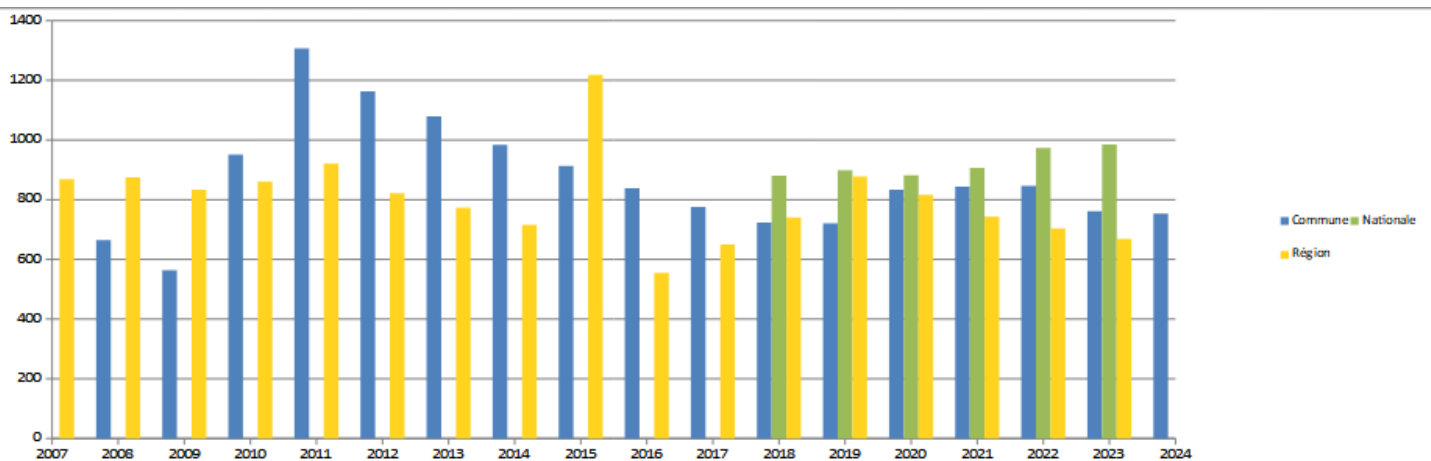
$$\text{Capacité de désendettement (en années)} = \frac{\text{Encours de la dette bancaire au 31 déc.}}{\text{Épargne brute}}$$

Notre commune devrait consacrer l'intégralité de son épargne brute (soit 1174456€ - sous réserve qu'il soit stable sur la période) pendant environ **2.90 an(s)** pour faire face au remboursement de notre encours de dette bancaire (mise à jour au 31/12/2023)

### 2. Comment la capacité de désendettement de notre commune se situe-t-elle ?



### Evolution de l'état de la dette :

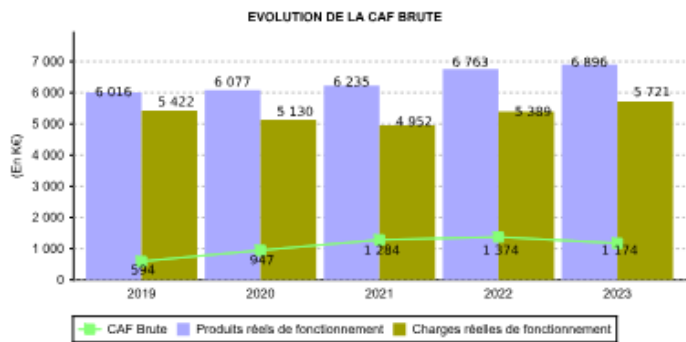


### 3.5 La Capacité d'autofinancement :

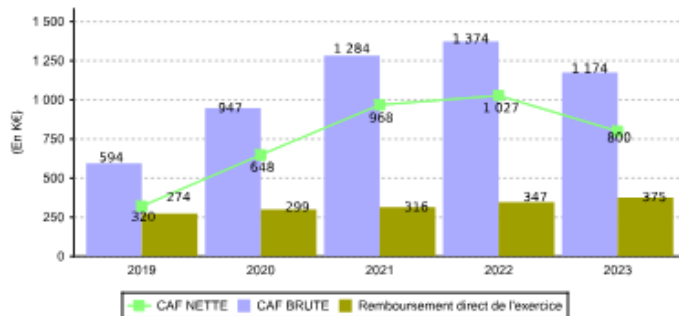
#### L'autofinancement brut et net

##### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



##### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



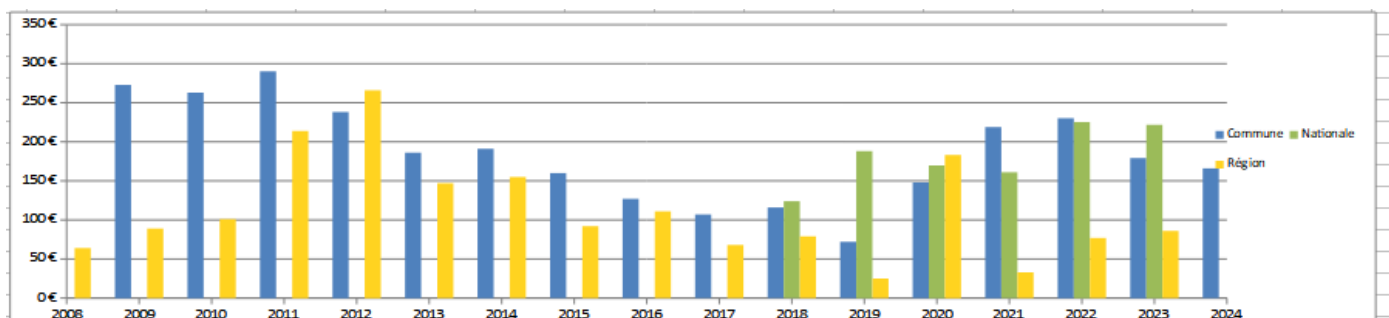
##### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

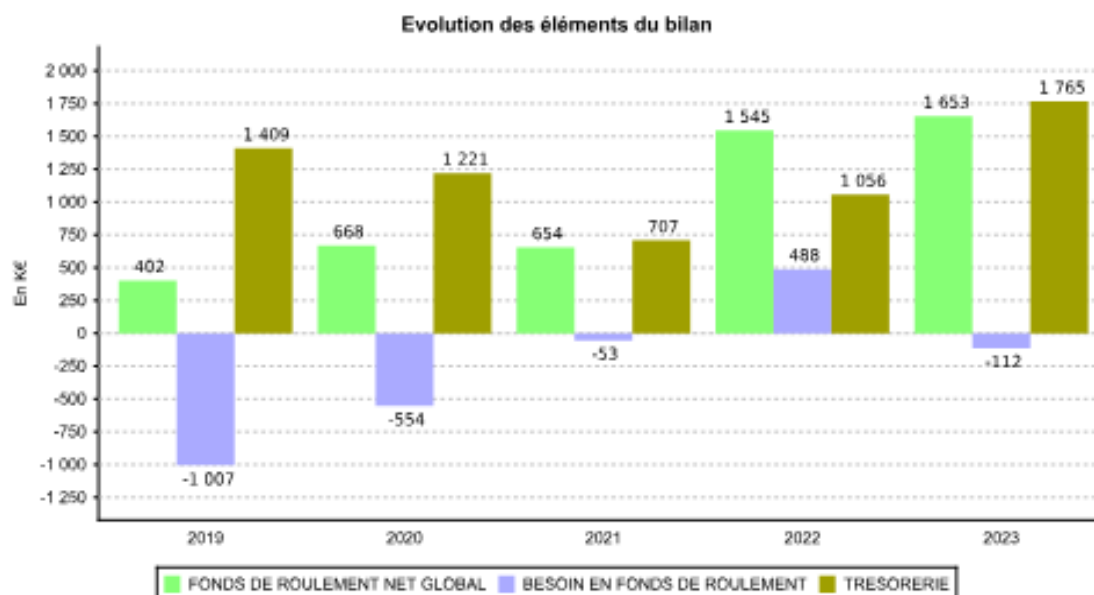
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le contexte particulièrement inflationniste en 2023 a pesé défavorablement sur la CAF brute comme la CAF nette. Sur l'ensemble de la période de la mandature, l'autofinancement évolue certes favorablement mais l'environnement économique rend l'exercice de plus en plus difficile à réaliser.

#### Evolution de la CAF nette par habitant :



### 3.6 La trésorerie :



Au 31/12/2023, la trésorerie s'élevait à 1 765 000 €.

La variation de l'encours a été particulièrement maîtrisée en 2023. C'est le résultat de la sollicitation constante des partenaires financiers, au fur et à mesure de l'avancement des travaux (vieux château, assainissement).

Le 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie était de **1 492 637,83 €**. Elle demeure à un niveau satisfaisant, mais elle s'érode un peu sous l'effet des hausses de charges de fonctionnement.